



## Succession difficile indivision d'une bâtisse

Par **jogay**, le **05/10/2010** à **14:11**

Bonjour,

j'ai perdu ma mère en 2007 , nous sommes 3 enfants et ne nous entendons pas .  
j'ai demandé la succession mais un des enfants à fait un référé pour obtenir un salaire différé  
alors qu'une donation partage a été faite en 1992, qu'il a fait les lots de chacun avec les  
parents , qu'il a signé l'acte chez le notaire.

il ne reste que la ferme et quelque terrain en indivision. je souhaite que la ferme soit vendue  
attendu qu'elle est laissée a l'abandon , la cour est une vraie friche et des tuiles se sont  
envolées , il y a des trous dans la toiture qui menace de d'écroulé.

j'ai demandé à mon avocat de faire le nécessaire pour une vente judiciaire, il me dit que ce  
n'est pas possible .

il y a un jugement qui a été rendu en avril 2010 ,mais nous ne connaissons pas l'étendue de  
l'attribution , il y a un flou dans le jugement, il ne dit pas si on lui attribue les terrains ( ce qu'il  
demandait ) en conséquence et en raison d'une expertise qui été ordonnée nous ne pouvons  
pas demander la vente judiciaire.

il y a une volonté de la part de son avocat de nuire , que cette maison s"écroule et qu'il ne  
reste plus rien en héritage peut que des dettes .

je ne sais plus que faire , mais je souhaite sortir de cette indivision.

Pouvez vous me donner des infos sur d'éventuelles possibilités d'en terminer avec ce  
problème une démarche à laquelle je ne penserais pas .

je vous remercie .

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **14:38**

Il faut d'abord régler la succession, faire le partage, s'il faut judiciaire  
Et ensuite, si le partage a laissé en indivision cette bâtisse, exiger la sortie, judiciaire s'il le faut, de l'indivision